

Vu pour être annexé à
la délibération n° 82-02-2024
du Conseil municipal du 22 Février 2024



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2023

21/12/2023 - 41

Date de la convocation : 15/12/2023. Nombre de membres en exercice : 71. Quorum : 36. Présents : 54. Pouvoirs : 13

Le jeudi 21 décembre 2023 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Europe 1 du Parc des Expositions du Rivage Gayant de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Luc HALLÉ.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, Mme Lisiane DUBUS DELSAUX, M. Christophe CHARLES, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, M. Claude HÉGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHÉREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY ; Mme Auriane DELBARRE, M. Jean-Christophe LECLERCQ, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GEORGES, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, Mme Valérie LOUWYE, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLÉ, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Thierry GOEMINNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, Mme Francette DUEZ, M. David WESMAEL, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, Mme Jocelyne CHARLET.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Avida OULAHCENE (pouvoir à M. Frédéric CHÉREAU), M. Jean-Michel LEROY (pouvoir à Mme Nathalie APERS), Mme Jamila MEKKI (pouvoir à M. Yvon SIPIETER), Mme Chantal RYBAK (pouvoir à Mme Coline CRAEYE), M. Thierry BOURY (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Eric SILVAIN (pouvoir à M. Raphaël Aix), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à Mme Nora CHERKI), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Auriane DELBARRE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Francette DUEZ), M. Didier CARREZ (pouvoir à M. Henri JARUGA), Mme Stéphanie CARAMOUR (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Dimitri WIDIEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT)

EXCUSÉS :

Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Nicole MARFIL, M. Alain MENSION.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alain BOULANGER.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur Général Adjoint pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, M. Grégory CLAIRBAUX, Directeur des Ressources Humaines, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, Mme Daisy VINCENT, Directrice pôle Aménagement, M. Jawad BELLARBI, Directeur des Bâtiments et de l'Energie, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information, M. Raphaël MATHIEU, Directeur de la communication.

12 – Assainissement

12.2 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement sur les 3 unités techniques de Douais Agglo – Année 2022

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement assuré par DOUAISIS AGGLO sur ses 3 Unités Techniques (ARLEUX - DOUAI - SIN-le-NOBLE) en 2022 au titre de sa compétence assainissement, a été établi conformément aux dispositions prévues par le C.G.C.T. (articles L.2224-5 - D.2224-1 et suivants).

Ce rapport qui est destiné notamment à l'information des usagers du service rend compte du fonctionnement dudit service en s'appuyant sur des indicateurs techniques et financiers objectifs.

Suivant les dispositions du C.G.C.T., ce rapport est à présenter à l'Assemblée communautaire pour avis (article L.2224-5) et à la C.C.S.P.L. constituée par DOUAISIS AGGLO pour examen (article L.1413-1). Il sera par ailleurs notifié aux communes membres concernées aux fins de présentation devant les Conseils Municipaux (article D.2224-3 du C.G.C.T.) et de mise à disposition du public (article L.2224-5 du C.G.C.T.).

M. le Préfet du Nord sera également destinataire de ce rapport conformément aux dispositions de l'article D.2224-5 du C.G.C.T.

Les éléments essentiels du rapport (document joint) au niveau technique et financier sont commentés ci-après :

A - Éléments techniques :

- les 3 unités techniques regroupent 26 communes en compétence assainissement pour une population de 113 519 habitants (+158 habitants par rapport à 2021) pour 45 109 abonnés (+69 abonnés par rapport à 2021).
- le réseau public d'assainissement est composé de 853,7 km de collecteurs (+0,17%) majoritairement unitaire (49% du linéaire des réseaux mais plus de 80% en collecté) et regroupe 7 usines d'épuration pour une capacité épuratoire totale de 209 383 EQH.
- le taux de desserte sur l'ensemble du territoire est de 100 %, pour un taux de raccordés estimé à 96%.
- le rendement effectif global pondéré du réseau public d'assainissement qui prend en compte les travaux de raccordement et de desserte ainsi que les rendements des usines d'épuration est en légère hausse et affiche un taux de 92,5% (91 % en 2021).
- les résultats d'autosurveillance des 7 usines d'épuration respectent les normes de rejet au vu des 231 bilans réglementaires réalisés en 2022.
- l'augmentation du coût de l'énergie et le vieillissement des équipements a conduit à l'arrêt du sécheur thermique de la STEP de DOUAI en juin 2022. Depuis cet arrêt, les boues des UT de DOUAI et ARLEUX (hors Estrées) sont valorisées via une solution mixte épandage/compostage.
- en 2022, la production globale de boues, toutes UT confondues, est de 2 749 tonnes de matières sèches hors réactif. 2 335 tonnes de matières sèches de boues ont été épandues et 363 tonnes ont été envoyées en compostage.

- l'année 2022 a également été marquée par une pollution aux métaux lourds survenue au mois d'août en STEP de DOUAI, nécessitant le stockage de 1500 tonnes de boues polluées avant évacuation en centre de stockage des déchets non dangereux pour un coût de 170 K€.

- les autres sous-produits d'épuration sont les suivants : 351 tonnes de graisses, 178 tonnes de sables et 218 tonnes de refus de dégrillage. Par ailleurs, les stations d'épuration ont reçu, pour traitement, 2588 tonnes de matières de vidange, 241 tonnes de graisses extérieures et 2813 tonnes de déchets de curage et de balayage.

- le taux global de valorisation des sous-produits épuratoires est de 89 %.

- le zonage assainissement collectif - non collectif est établi sur les 3 unités techniques et le SPANC est fonctionnel sur les 3 unités techniques. Sur les 152 assainissements non collectifs recensés, 67,1% des installations sont conformes.

- En 2022, l'autosurveillance des points de rejets au milieu naturel est mise en œuvre sur toutes les unités techniques du territoire (35 points d'autosurveillance réglementaire).

- Le territoire regroupe plus de 1 000 techniques alternatives infiltrant les eaux pluviales soit plus de 26% du territoire.

- Le service assainissement est un service certifié ISO 9001 et 14001 depuis 2003 et les usines d'épuration sont certifiées ISO 50.001 depuis 2015.

B - Éléments financiers :

- En 2022, le prix du service d'assainissement sur l'ensemble du territoire s'établit à 2,02 €/m³ HT pour une consommation moyenne de 120 m³/an par ménage en incluant les éventuelles parts fixes et n'a pas augmenté depuis 2017.

- l'endettement (8 170 564 € pour 113 519 habitants y compris les avances de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie) moyen sur le territoire est d'environ 72 €/habitant contre 83,3 €/habitant en 2021.

- le montant des travaux réalisés sur les 3 unités techniques est de 4,354 M€ soit un investissement moyen d'environ 38,36 €/habitant contre 31,67 €/habitant en 2021.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'approuver le présent rapport,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

**Pour LE PRESIDENT,
Le Vice-Président délégué**

Réceptionné en sous-préfecture le 27/12/2023

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20231221-21-12-2023-41-DE



Jean-Jacques PEYRAUD

Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc HALLÉ